

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 26 JANVIER 2021 À 16 H 30, PAR ZOOM

PRÉSENCES

Denis Miousse, président
Ginette Côté, vice-présidente
Manon Asselin, présidente-directrice générale et secrétaire
Johanne Beaudoin
David Bédard Méthot
Dave Charlton
Roger Dubé
Josée Francoeur
Michaël Lavigne
Benoit Méthot
Diane Ouellet
Jean-Pierre Porlier
France St-Pierre
Solange Turgeon

ABSENCES

Geneviève Fafard
Clermont Martel
Jean-Marie Vollant

Invités : Nathalie Castilloux, présidente-directrice générale adjointe
Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 32.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution 2022-01-001

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 26 janvier 2021 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux**3.1. Séance publique régulière du 17 novembre 2021****Résolution 2022-01-002**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 17 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

3.1.1. Affaires découlant de la séance publique régulière

La présidente-directrice générale, madame Manon Asselin, présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Politique de gestion des éclosions**
La politique de gestion des éclosions a été présentée aux gestionnaires et elle est disponible dans l'intranet du CISSS pour le personnel.
- **Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)**
 - **Reconnaissance de nouveaux organismes**
La documentation portant sur ce programme a été transmise aux organismes ayant démontré leur intérêt ainsi qu'à l'équipe en organisation communautaire. Un échéancier a été défini pour l'analyse des nouvelles demandes de reconnaissance. Les organismes ont jusqu'au 31 janvier pour présenter une nouvelle demande. Au 24 janvier, quatre demandes ont été déposées, dont trois nouvelles.

La composition du comité d'analyse des demandes est en cours. Les rencontres du comité auront lieu en février et en mars. Les recommandations seront ensuite présentées au conseil d'administration du CISSS.
 - **Rehaussement budgétaire**
Une correspondance a été transmise aux organismes concernés, le 18 novembre dernier. Les sommes ont été versées le 13 janvier 2022.
- **Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022**
L'entente signée a été transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux, le 29 novembre dernier. Le suivi de l'entente et des livrables attendus s'effectue en continu durant l'année en cours.
- **Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM)/stérilisation**
Le déploiement du nouveau modèle s'effectuera lorsque les étapes de consultation des directions concernées seront réalisées.

Le plan d'action est en attente d'approbation et de présentation au comité de direction.

3.2. Séance spéciale du 1^{er} décembre 2021

Résolution 2022-01-003

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 1^{er} décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

3.2.1. Affaires découlant de la séance spéciale du 1^{er} décembre 2021

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Nomination au poste de directeur adjoint des services techniques, de l'hôtellerie et de la logistique**
Le nouveau directeur adjoint, monsieur Daniel Bussière, est en poste depuis le 13 décembre dernier.

3.3. Séance spéciale du 17 décembre 2021

Résolution 2022-01-004

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 17 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

3.3.1. Affaires découlant de la séance spéciale du 17 décembre 2021

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Nomination d'une commissaire substitut aux plaintes et à la qualité des services**
Le dossier de la nouvelle commissaire substitut est à jour aux ressources humaines. Les services de madame Viviane Brochu comme commissaire substitut pourront être utilisés, au besoin.
- **Nomination au poste de directrice des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique**
La nouvelle directrice, madame Nadine Vollant, entrera en poste le 31 janvier 2022.

4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Encore une fois, une autre séance publique où nous devons évoluer par le truchement de la technologie. Et tout ça en raison de cette COVID-19 qui n'en finit plus de finir. Heureusement, comme l'annonçait le premier ministre hier, certains assouplissements aux mesures sanitaires prendront effet dès lundi prochain. Mais, même si de nouveaux assouplissements entrent en vigueur, il nous faudra encore suivre les trois règles de base, soit : se laver les mains régulièrement, porter un masque et garder une distance d'un ou deux mètres, selon le cas.

Il nous faut aussi trouver les bons arguments pour inciter, selon les chiffres, les 4500 Nord-Côtières et Nord-Côtières encore non adéquatement vaccinés à se rendre dans une clinique de vaccination pour recevoir une première, une seconde et une troisième dose du vaccin parce que, jusqu'à maintenant, il n'y a rien de plus efficace que cela. Oui, vous me direz que même des gens triplement vaccinés attrapent la COVID et vous aurez raison. Mais les spécialistes le disent : la majorité de ces gens sont beaucoup moins affectés que les non-vaccinés.

Même si cette pandémie nous affecte tous, il faut que les projets se poursuivent. Dans le dossier de l'urgence et du bloc opératoire à l'Hôpital de Sept-Îles, mentionnons que, dernièrement, le CISSS a lancé un appel d'offres concernant les services professionnels pour la réalisation du dossier d'affaires, soit la réalisation des plans et devis. De plus, le ministère de la Santé et des Services sociaux nous a donné l'autorisation de procéder au déménagement d'employés du centre hospitalier vers un nouvel endroit, et ce, en vue de la préparation des travaux à effectuer dans l'espace de la psychiatrie qui doivent être réalisés dans le cadre des travaux de la nouvelle urgence.

Par ailleurs, dans le dossier des maisons des aînés et alternatives, les travaux pour la maison d'Havre-Saint-Pierre ont débuté en août dernier et pour celle de Baie-Comeau, le CISSS souhaite lancer un appel de soumissions au début de février.

Dans un tout autre ordre d'idées, je veux souhaiter la bienvenue à notre nouveau directeur des soins infirmiers, monsieur Sébastien Gaudreault. Monsieur Gaudreault est titulaire d'une maîtrise en gestion et développement des organisations, détenteur du *Trauma nurse core course*, détenteur d'un baccalauréat en sciences comprenant un certificat en soins critiques, un certificat en santé mentale et un certificat en administration. De plus, monsieur Gaudreault est membre du Regroupement des infirmières et infirmiers en soins intensifs du Québec et membre du conseil de discipline à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

En terminant, je veux remercier et féliciter tous ceux et celles qui, jour après jour, travaillent dans le domaine de la santé. Vous réalisez chaque jour de petits miracles avec les moyens que vous avez à votre disposition. Et que dire de tout le personnel administratif et de tout le personnel d'entretien qui, eux aussi, à leur manière, traversent cette crise sans précédent en donnant leur 100 % dans les différentes tâches qui leur sont confiées! Je vous remercie à l'avance de continuer dans votre engagement.

6. Rapport de la présidente-directrice générale

Madame Manon Asselin profite de cette occasion pour souhaiter aux membres du conseil d'administration, aux directeurs et employés du CISSS de même qu'au public présent à cette séance une bonne année 2022, avec l'espoir que la situation sanitaire se résorbe bientôt.

Elle fait part de quelques dossiers qui ont été traités depuis la dernière séance du conseil d'administration :

- La présidente-directrice générale a visité une partie des installations en Basse-Côte-Nord et le centre de santé de Fermont.
- Le 1^{er} décembre dernier, nous avons tous pu prendre connaissance avec intérêt du projet de loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse ainsi que la diffusion des étapes de mise en œuvre des recommandations de la Commission Laurent : deux obligations que le CISSS de la Côte-Nord opérationnalisera dans les prochains mois et les prochaines années.
- Le 3 décembre dernier avait lieu la journée internationale des personnes handicapées sous le thème « *S'engager à bâtir une société plus inclusive où toutes et tous peuvent développer et mettre à profit leur capacité* ». Après avoir passé une journée en fauteuil roulant et après avoir discuté avec monsieur Guillaume Dion-Tremblay, un Septilien très inspirant vivant avec une mobilité réduite, il m'est apparu évident qu'ensemble, il nous est possible de faire une différence pour bâtir une société plus inclusive.
- Également le 3 décembre, nous dévoilions le montant préliminaire de la campagne Entraide 2021 du CISSS de la Côte-Nord, celui-ci s'élevant alors à plus de 38 000 \$, soit le plus gros montant amassé jusqu'à maintenant par le CISSS. Soulignons l'excellent travail de toutes les équipes qui s'y affairant. Il y a encore quelques activités en cours et la campagne se termine officiellement le 31 mars 2022, avec l'espoir d'atteindre 40 000 \$.
- Formalisation d'ententes de stages, entre autres avec l'Université du Québec à Rimouski, le Cégep de Sherbrooke et le Cégep Garneau. Les discussions se poursuivent avec les cégeps de Baie-Comeau et de Sept-Îles dans le cadre de nouvelles initiatives telles que le dispensaire urbain, la formation d'infirmières provenant de l'international et la formation en soins préhospitaliers. Nous avons également continué nos discussions avec l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université Laval dans le cadre d'autres initiatives qui amélioreront de façon concrète l'offre en soins de santé et de services sociaux sur la Côte-Nord.
- La semaine du 20 décembre a été marquée par l'arrivée du variant Omicron sur la Côte-Nord avec toutes les répercussions qu'il a engendrées et qui perdurent encore aujourd'hui. Le Dr Fachehoun fera le bilan plus tard dans cette rencontre.
- Concernant le projet de l'urgence/bloc opératoire/psychiatrie de l'Hôpital de Sept-Îles, un appel d'offres a été publié le 13 janvier concernant les services professionnels. Le 18 janvier, nous avons obtenu l'autorisation ministérielle pour le déménagement de 45 employés du centre hospitalier, étape essentielle afin de procéder aux travaux tant attendus de l'espace de la psychiatrie.
- En janvier, nous avons vu débiter la nouvelle cohorte en formation accélérée d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires. Nous voyons avec positivisme l'arrivée de ces nouvelles ressources dans nos installations.

En terminant, la présidente-directrice générale tient à remercier le personnel du CISSS de la Côte-Nord pour le travail exemplaire accompli en ces temps difficiles. « Le professionnalisme, l'implication, la diligence et la collaboration de tous n'ont d'égal que leur dévouement envers les Nord-Côtiers et Nord-Côtières. Au cours des dernières semaines, j'ai vu des équipes mobilisées, peu importe leurs métiers, leurs affiliations professionnelles, cadres et directeurs incluant les équipes médicales, des équipes qui, ensemble, ont réussi à circonscrire des éclosions, des équipes qui, ensemble, se sont supportées alors que plusieurs étaient absents, des équipes qui, ensemble, ont fait en sorte que nous puissions maintenir la majeure partie de nos activités, des équipes qui, ensemble, ont sauvé des vies. À vous tous, employés du CISSS de la Côte-Nord et équipes médicales, merci. »

7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. L'intervention suivante est portée à l'attention du conseil d'administration :

Simon Bouchard Citoyen de Baie-Comeau (représente un groupe de citoyens travaillant dans le domaine ouvrier sur la Côte-Nord)	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Qui décide du cycle d'amplification des tests RT-PCR?</i> 2. <i>À quel cycle d'amplification nous sommes à Baie-Comeau?</i> 3. <i>Est-ce que le cycle d'amplification est le même pour chaque région, si non, pourquoi?</i> <p><i>Le but de ces questions est pour savoir pourquoi nous subissons les mesures d'urgence de la santé publique comme « milieu de travail avec éclosion » considérant que la base de la pandémie repose sur la détection de « cas » reliés au test RT-PCR et son degré d'amplification des cycles.</i></p>
--	---

Monsieur Bouchard étant absent à la séance publique, les réponses à ses questions lui seront transmises par courriel.

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

9.1.1. Nominations – Membres actifs

Résolution 2022-01-005

Attendu la demande de nomination du Dr Alexandre Lippens, omnipraticien, numéro de permis 02513, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les CLSC, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical) » à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 4 janvier 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-5);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du Dr Alexandre Lippens, omnipraticien, numéro de permis 02513;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les CLSC, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical) » pour la période du 26 janvier 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception de la copie de son diplôme et à l'obtention d'un permis régulier auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-01-006

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Anne-Frédéric McKenzie, omnipraticienne, numéro de permis 01779, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (mère-enfant excluant l'obstétrique, hospitalisation incluant les soins intensifs, gériatrie, médecine de jour, consultation externe générale) » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 4 janvier 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-4);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Anne-Frédéric McKenzie, omnipraticienne, numéro de permis 01779;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale (mère-enfant excluant l'obstétrique, hospitalisation incluant les soins intensifs, gériatrie, médecine de jour, consultation externe générale) » pour la période du 26 janvier 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception des diplômes et d'un permis régulier auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-01-007

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Catherine Perreault, omnipraticienne, numéro de permis 01742, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les CLSC, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical) » à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 4 janvier 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-1);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Catherine Perreault, omnipraticienne, numéro de permis 01742;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les CLSC, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical) » pour la période du 26 janvier 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception d'un permis régulier auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-01-008

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Kim Guay Lapointe, omnipraticienne, numéro de permis 01509, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les CLSC, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical) » à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 4 janvier 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-2);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Kim Guay Lapointe, omnipraticienne, numéro de permis 01509;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les CLSC, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical) » pour la période du 26 janvier 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception de la copie de son diplôme et à l'obtention d'un permis régulier auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-01-009

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Monica Ortiz Maestre, omnipraticienne, numéro de permis 01988, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (urgence, hospitalisation, soins prolongés [CHSLD], consultation en bureau) » à l'installation des Escoumins;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 4 janvier 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-3);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Monica Ortiz Maestre, omnipraticienne, numéro de permis 01988;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation des Escoumins;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale (urgence, hospitalisation, soins prolongés [CHSLD], consultation en bureau) » pour la période du 26 janvier 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception d'un permis régulier auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.2. Nominations – Membres associés

Résolution 2022-01-010

Attendu la demande de nomination du D^r Christopher Lemieux, hémato-oncologue, numéro de permis 20155, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « hémato-oncologie » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 4 janvier 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-11);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Christopher Lemieux, hémato-oncologue, numéro de permis 20155;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « hémato-oncologie » pour la période du 26 janvier 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-01-011

Attendu la demande de nomination du Dr Gary Côté, radiologiste, numéro de permis 84078, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « radiologie diagnostique (lecture à distance de mammographies) » pour toutes les installations du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 4 janvier 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-14);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du Dr Gary Côté, radiologiste, numéro de permis 84078;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour toutes les installations du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « radiologie diagnostique (lecture à distance de mammographies) » pour la période du 26 janvier 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-01-012

Attendu la demande de nomination du Dr Jean-François Betala Belinga, médecin spécialiste en santé publique, numéro de permis 12087, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « santé publique et médecine préventive » pour toutes les installations du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 4 janvier 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-12);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du Dr Jean-François Betala Belinga, médecin spécialiste en santé publique, numéro de permis 12087;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour toutes les installations du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « santé publique et médecine préventive » pour la période du 26 janvier 2022 au 31 décembre 2023;

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-01-013

Attendu la demande de nomination du D^r Yves Loisel, radiologiste, numéro de permis 96265, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « radiologie diagnostique (lecture à distance de mammographies) » pour toutes les installations du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 4 janvier 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-13);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Yves Loisel, radiologiste, numéro de permis 96265;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour toutes les installations du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « radiologie diagnostique (lecture à distance de mammographies) » pour la période du 26 janvier 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.3. Refus de nomination

Résolution 2022-01-014

Attendu la demande de nomination du D^r Gabriel Richard, dentiste, numéro de permis 84208, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « dentisterie » pour l'installation de Fermont;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse rigoureuse du dossier faite par le comité d'examen des titres et sa recommandation défavorable ainsi que les motifs soulevés au soutien de cet avis du 4 janvier 2022;

Attendu la recommandation défavorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-6);

Il est proposé et appuyé :

- **De refuser** la nomination du D^r Gabriel Richard, dentiste, numéro de permis 84208.

Adopté à l'unanimité.

9.1.4. Changements de statut

Résolution 2022-01-015

Attendu la demande formulée par le D^r Alex Caron-Goudreau, dentiste, numéro de permis 12818, membre associé, afin de procéder à un changement de son statut à celui de membre actif avec des privilèges en « dentisterie en santé publique – volet prévention-promotion » pour toutes les installations du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord ainsi que des privilèges en « dentisterie » pour des fins de remplacement pour les installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 4 janvier 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-9);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut du D^r Alex Caron-Goudreau, dentiste, numéro de permis 12818, de membre associé à celui de membre actif à compter du 26 janvier 2022;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « dentisterie en santé publique – volet prévention-promotion » pour toutes les installations du CISSS de la Côte-Nord ainsi que des privilèges en « dentisterie » pour des fins de remplacement pour les installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;
- **Que** ce changement de statut soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-01-016

Attendu la demande du D^r Hassen Souissi, omnipraticien, numéro de permis 11745, de modifier son statut de membre actif à temps complet à celui de membre actif à demi-temps à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu que les membres de l'équipe médicale de la Basse-Côte-Nord ont été consultés et que ceux-ci sont favorables à une telle demande;

Attendu l'analyse du dossier et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 4 janvier 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-8);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au changement de statut du D^r Hassen Souissi, omnipraticien, numéro de permis 11745, de membre actif à temps complet à celui de membre actif à demi-temps à l'installation de la Basse-Côte-Nord;
- **Que** ce changement soit effectif à compter du 15 mai 2022;

- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-01-017

Attendu la demande de la D^{re} Madalina Popencu, omnipraticienne, numéro de permis 12392, de modifier son statut de membre actif à temps complet à celui de membre actif à demi-temps à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu que les membres de l'équipe médicale de la Basse-Côte-Nord ont été consultés et que ceux-ci sont favorables à une telle demande;

Attendu l'analyse du dossier et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 4 janvier 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-7);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au changement de statut de la D^{re} Madalina Popencu, omnipraticienne, numéro de permis 12392, de membre actif à temps complet à celui de membre actif à demi-temps à l'installation de la Basse-Côte-Nord;
- **Que** ce changement soit effectif à compter du 15 mai 2022;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.5. Modification de privilèges

Résolution 2022-01-018

Attendu la demande formulée par la D^{re} Sara Garneau, omnipraticienne, numéro de permis 12320, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « santé publique et médecine préventive »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable du chef régional du département clinique de santé publique;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 4 janvier 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-10);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges de la D^{re} Sara Garneau, omnipraticienne, numéro de permis 12320, par l'ajout de privilèges en « santé publique et médecine préventive »;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 26 janvier 2022;

- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.6. Octroi d'un statut de résidente

Résolution 2022-01-019

Attendu que le directeur des services professionnels a été informé de la confirmation du stage de la D^{re} Daniela Dumbrava, omnipraticienne, numéro de permis 07112, au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord pour la période du 7 février au 7 avril 2022;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 93 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements;

Attendu que, considérant les courts délais, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) n'a pu être consulté, mais que son président en a été informé en date du 14 janvier 2022 et qu'il consent à ce que la présente demande soit présentée directement au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accorder** à la D^{re} Daniela Dumbrava, omnipraticienne, numéro de permis 07112, un statut de « résidente hors cadre non rémunérée » au CMDP du CISSS de la Côte-Nord pour la période du 7 février au 7 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

9.1.7. Démissions

Résolution 2022-01-020

Attendu le départ à la retraite du D^r Louis-André Chartrand, cardiologue, membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 29 novembre 2021 et annonçant son départ à la retraite effectif le 27 mai 2022;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-144);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** le départ à la retraite du D^r Louis-André Chartrand, cardiologue, numéro de permis 81021, à compter du 27 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-01-021

Attendu le départ à la retraite du D^r Michel Nantais, chirurgien général, membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 25 novembre 2021 et annonçant son départ à la retraite effectif le 28 janvier 2022;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-143);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** le départ à la retraite du D^r Michel Nantais, chirurgien général, numéro de permis 88232, à compter du 28 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-01-022

Attendu le départ à la retraite de la D^{re} Michèle Cloutier, omnipraticienne, membre associé à l'installation de Baie-Comeau, par lettre reçue le 29 novembre 2021 et annonçant son départ à la retraite effectif le 1^{er} février 2022;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-145);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** le départ à la retraite de la D^{re} Michèle Cloutier, omnipraticienne, numéro de permis 84289, à compter du 1^{er} février 2022.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-01-023

Attendu la démission du D^r Stéphane Trépanier, médecin spécialiste en santé publique et membre associé au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, par lettre reçue le 7 décembre 2021 et annonçant sa démission effective le 15 février 2022;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-146);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D^r Stéphane Trépanier, médecin spécialiste en santé publique, numéro de permis 11156, à compter du 15 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-01-024

Attendu la démission de la D^{re} Isabelle Samson, médecin spécialiste en santé publique, membre actif au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, par lettre reçue le 30 novembre 2021 et annonçant sa démission effective le 31 janvier 2022;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-16);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Isabelle Samson, médecin spécialiste en santé publique, numéro de permis 97153, à compter du 31 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-01-025

Attendu le départ à la retraite du D^r Bernard Laplante, omnipraticien, membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 22 décembre 2021 et annonçant son départ à la retraite effectif immédiatement;

Attendu que le délai de soixante jours n'est pas respecté (art. 254, LSSSS), mais que les circonstances expliquant ce délai ont été explicitées au directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire et ce dernier a émis une recommandation favorable pour accepter un tel délai;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-15);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** le départ à la retraite du D^r Bernard Laplante, omnipraticien, numéro de permis 78384, à compter du 22 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

9.1.8. Demande de congé sans solde du D^r Stéphane Bélanger, omnipraticien

Conformément à l'article 3.8 des règlements de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), le conseil d'administration doit être informé que le directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire a accordé un congé sans solde au D^r Stéphane Bélanger, omnipraticien, pour la période du 1^{er} juin 2022 au 30 novembre 2022. Le D^r Bélanger détient un statut de membre actif à l'installation de Sept-Îles.

9.1.9. Règlement G1-251-023 du département de chirurgie du CISSS de la Côte-Nord – Mise à jour

Résolution 2022-01-026

Attendu l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu l'acceptation de la mise à jour du règlement du département régional de chirurgie (G1-251-023) par un vote tenu en bonne et due forme par les membres du département;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-19);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à l'adoption de la mise à jour du règlement G1-251-023 du département de chirurgie du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

9.1.10. Règlement G1-251-034 du département de psychiatrie du CISSS de la Côte-Nord – Mise à jour

Résolution 2022-01-027

Attendu l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu l'acceptation de la mise à jour du règlement du département régional de psychiatrie (G1-251-034) par l'assemblée des membres du département tenue le 2 décembre 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-18);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à l'adoption de la mise à jour du règlement G1-251-034 du département de psychiatrie du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

9.1.11. Chefferie au département de psychiatrie

Résolution 2022-01-028

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS);

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Attendu l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu l'avis des membres du département régional de psychiatrie, à majorité, lors de leur rencontre tenue le 2 décembre 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-142);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** la nomination du Dr Guillaume Dumont, numéro de permis 05098, à titre de chef du département régional de psychiatrie à compter du 2 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

10. Dossiers en cours

10.1. COVID-19 – Bilan épidémiologique et couverture vaccinale sur la Côte-Nord

Le docteur Richard Fachehoun, directeur de santé publique de la Côte-Nord, indique que la région compte 689 cas actifs déclarés en date d'aujourd'hui, pour un total de 2700 cas déclarés depuis le 12 décembre. Six hospitalisations se sont ajoutées au cours des 24 dernières heures, pour un total de 40 hospitalisations en cours. Quatre décès sont malheureusement survenus au cours des sept derniers jours, pour un cumulatif de 11 décès dus à la pandémie sur la Côte-Nord. Toutes les MRC de la Côte-Nord sont touchées par la dernière vague.

Le CISSS fait face à une dizaine d'éclosions dans ses installations. Les équipes sont mobilisées et les interventions sont en cours pour les circonscrire le plus rapidement possible.

Le docteur Fachehoun fait ensuite le point sur la couverture vaccinale par tranche d'âge (par MRC et pour la Côte-Nord) :

- Pour les enfants de 5 à 11 ans : première dose administrée à 61,6 % d'entre eux, avec des proportions un peu plus élevées en Minganie (70,7 %) et en Haute-Côte-Nord (71,7 %);
- Pour le groupe d'âge des 12 à 17 ans : deuxième dose administrée à près de 84 % d'entre eux;
- Chez les 18 ans et plus : troisième dose administrée à 65,9 % de ce groupe, avec des proportions plus élevées en Minganie (76,8 %) et en Basse-Côte-Nord (72,7 %).

Le travail se poursuit sans relâche afin de permettre l'atteinte d'une couverture vaccinale optimale dans toutes les municipalités de la Côte-Nord et pour chacune des tranches d'âge afin de limiter la transmission et ramener au plus bas possible le nombre d'hospitalisations.

11. Nouveaux dossiers

11.1. Direction de la protection de la jeunesse

Résolution 2022-01-029

Attendu que la directrice de la protection de la jeunesse quittera ses fonctions dans le courant de l'été 2022;

Attendu que le processus de sélection doit s'actualiser dans les plus brefs délais afin de nommer une nouvelle personne dans la fonction;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** le départ de madame Marlene Gallagher et d'enclencher le processus de sélection en vue de nommer une personne au poste de directeur de la protection de la jeunesse et directeur provincial.

Adopté à l'unanimité.

Au nom du conseil d'administration, le président remercie madame Gallagher pour toutes les années qu'elle a consacrées à la protection des jeunes de la région durant sa carrière au CISSS de la Côte-Nord.

11.2. Bilan annuel du plan d'action 2020-2022 à l'égard des personnes handicapées et plan d'action 2022-2024

Résolution 2022-01-030

Attendu que l'article 61.1 de la Loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale précise que chaque ministère ou organisme public qui emploie 50 employés et plus doit se doter d'un plan d'action;

Attendu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord a adopté le dernier plan d'action de l'établissement le 30 janvier 2019 et qu'il vient à échéance en 2022;

Attendu qu'un bilan annuel doit être présenté au conseil d'administration, adopté par celui-ci et rendu public par la suite;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que présenté, le bilan annuel 2020-2022 du plan d'action à l'égard des personnes handicapées du CISSS de la Côte-Nord et le plan d'action 2022-2024.

Adopté à l'unanimité.

11.3. Comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord – Démissions et nominations

Résolution 2022-01-031

Attendu la démission de mesdames Ashley Babin-Duguay et Betty-Alice Strickland comme membres du comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord;

Attendu les démarches menées par le comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord pour pourvoir les deux postes vacants pour la durée non écoulée du mandat des membres démissionnaires;

Attendu les propositions des candidatures de mesdames Melody Strickland et Samantha Lessard-Dumas et que ces dernières possèdent les qualités requises pour être membres du comité au même titre que celles qu'elles remplacent;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer**, mesdames Melody Strickland et Samantha Lessard-Dumas, membres du comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord pour la durée non écoulée des mandats en cours.

Adopté à l'unanimité.

11.4. Maison des aînés d'Havre-Saint-Pierre – Transaction

Résolution 2022-01-032

Attendu que la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants a annoncé officiellement la création de 2600 nouvelles places d'ici 2022, dont 48 places pour le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord;

Attendu que la Société québécoise des infrastructures, à titre de gestionnaire de projet, a mis en place une équipe maîtresse de travail;

Attendu que les transactions soumises au conseil d'administration permettent d'évoluer vers un projet plus harmonisé avec le milieu;

Attendu que les acquisitions seront financées par le Plan québécois des infrastructures;

Attendu que les immeubles deviendront partie intégrante de l'inventaire immobilier du réseau de la santé et des services sociaux du CISSS de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé :

- **D'entériner** l'acte de vente pour l'acquisition du lot 5 339 602 situé sur la rue Copaco à Havre-Saint-Pierre;
- **D'autoriser** la présidente-directrice générale à signer, pour et au nom du CISSS de la Côte-Nord, les actes notariés, à y apporter les modifications pertinentes ainsi qu'à poser tout geste et signer tout autre document utile ou nécessaire afin de donner pleinement effet aux présentes.

Adopté à l'unanimité.

12. Rapports des comités

12.1. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 19 janvier 2022, sous la présidence de madame Solange Turgeon. Les sujets traités lors de cette rencontre sont les suivants :

- Mesures spéciales visant à contrer la pénurie de main-d'œuvre – catégorie 1;
- Portrait de la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ) incluant la situation COVID;
- Portrait main-d'œuvre indépendante (MOI);
- Relations de travail.

12.2. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 25 janvier 2022, sous la présidence de monsieur Michaël Lavigne. Les sujets traités lors de cette rencontre sont les suivants :

- Recommandation du rapport financier trimestriel (AS-617);
- Retour sur la rencontre tenue avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Indicateur du taux d'approbation de la paie.

12.2.1. Rapport financier trimestriel au 4 décembre 2021

Résolution 2022-01-033

Attendu les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

Attendu que, selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

Attendu que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige la présidente-directrice générale à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

Attendu la démarche conjointe avec le MSSS afin de trouver des solutions pérennes;

Attendu la recommandation favorable du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le rapport trimestriel de la période 9, se terminant le 4 décembre 2021, du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision déficitaire de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations de 64 660 698 \$;
- **D'autoriser** le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

Adopté à l'unanimité.

12.3. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 20 janvier 2022, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin. Les sujets traités lors de cette rencontre sont les suivants :

- Rapport sur les statistiques des mises sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental;
- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 17 novembre 2021;
- Analyse des résultats de l'évaluation annuelle du rendement du comité de gouvernance et d'éthique;
- Suivi du plan de formation pour les membres du conseil d'administration;
- Suivi des grands dossiers du CISSS – Smartsheet;
- Rapport Laurent – Impacts sur notre organisation (troisième et dernière partie de la synthèse des recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse).

12.4. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni les 11 et 18 janvier 2022, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier. Les sujets traités lors de ces rencontres sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes
 - 9 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 9 novembre 2021, 11 recommandations ont été complétées le 18 janvier 2022 et 60 dossiers demeurent en étude;
 - Suivi du tableau de bord du commissariat aux plaintes et à la qualité des services;
 - Suivi sur l'ajout d'effectifs au commissariat;
 - Médecin examinateur.
- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique (DSMQÉPÉ)
 - Suivi du comité de gestion des risques;
 - Suivi du sondage portant sur le soutien à domicile;
 - Suivi de l'état d'avancement des travaux au triage;
 - Suivi des autres dossiers qualité.
- Autres dossiers
 - Situation COVID-19;
 - Rapport d'évaluation annuelle du comité de vigilance et de la qualité.

12.5. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier mentionne que, le 16 novembre 2021, le comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord (CUCI) déposait son rapport annuel, lors de la séance publique annuelle d'information du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord. C'est à ce moment que le conseil d'administration prenait connaissance des réalisations des comités de résidents et d'usagers au cours de la dernière année et des enjeux formulés pour l'année en cours.

D'ailleurs, quelques membres du conseil d'administration ont émis des commentaires d'appréciation à la suite de la présentation du rapport annuel du CUCI. Ils indiquaient, entre autres, mieux comprendre le rôle du CUCI. Ces enjeux sont le fruit d'observations et de commentaires formulés par les usagers et les résidents qui reçoivent des services du CISSS. Ces observations et commentaires sont recueillis par les membres des sept comités d'usagers et des treize comités de résidents répartis sur le territoire nord-côtier. Ils sont par la suite transmis au CUCI qui les formule en enjeux. Conséquemment, ces enjeux s'avèrent une source privilégiée d'informations et de recommandations, car ils émanent directement du terrain.

Le 11 janvier dernier, le CUCI recevait la réponse de l'établissement aux enjeux déposés. Nous sommes particulièrement heureux et rassurés d'avoir reçu ces réponses aussi rapidement. Nous en remercions d'ailleurs madame Nathalie Tremblay, directrice par intérim à la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique (DSMQÉPÉ), d'avoir trouvé le temps nécessaire pour répondre à ces enjeux, malgré la situation très exigeante due à la COVID-19. Ces réponses ouvrent un important canal de communication et de collaboration afin de suivre et de proposer mutuellement des solutions aux problèmes soulevés par ces enjeux. Pour compléter sur ce premier sujet, il serait

intéressant, afin de permettre à la population de mieux connaître le rôle des comités d'usagers et de résidents, de déposer ces enjeux sur le site Web du CISSS de la Côte-Nord, dans la section portant sur le comité des usagers.

Par ailleurs, monsieur Porlier, indique qu'en février 2018, le CUCI avait mandaté la firme Médailon Groupe Conseils pour réaliser un sondage auprès des usagers qui recevaient des services en soutien à domicile (SAD) partout sur le territoire de la Côte-Nord. Volonté maintes fois exprimée par la population et par le réseau de la santé à l'effet de maintenir le plus longtemps possible nos aînés dans leur milieu de vie, que ce soit leur résidence ou leur appartement, ce sondage portait sur la satisfaction des usagers quant aux services reçus et plus particulièrement en lien avec les quatre éléments suivants :

1. Information sur les droits et les insatisfactions;
2. La satisfaction du respect des droits;
3. L'approche de l'ensemble des intervenants;
4. Les services de soutien à domicile utilisés.

Considérant la surcharge de travail qui prévaut actuellement à la DSMQÉPÉ; considérant que les comités d'usagers disposent de surplus budgétaires leur permettant de financer cette étude; et considérant que le CUCI et la DSMQÉPÉ ont convenu de leur très grande collaboration afin, dans un premier temps, de prendre une photo de la situation actuelle, étape assumée par le CUCI, et, par après, de donner les suites requises aux recommandations qui seront émises, étape assumée par la DSMQÉPÉ, le CUCI est donc très heureux de s'inscrire dans cette démarche, dans l'intérêt des usagers et dans le respect de son mandat. Ce sondage devrait débuter tôt ce printemps. Nous vous reviendrons donc ultérieurement sur ce sujet.

13. Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est ajouté aux affaires nouvelles.

14. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Aucune question n'est posée lors de cette période de questions.

15. Clôture de la séance

Résolution 2022-01-034

Il est **unanimentement résolu** :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 26 janvier 2022 à 18 h 27.

Denis Miousse
Président

Manon Asselin
Secrétaire